



## *Les mots du Maire :*

Cette 4ème édition du journal « Notre Argelliers », nous permet de fêter un évènement remarquable, car voilà maintenant un an que j'ai pris mes fonctions, entouré de mon équipe, au service de notre commune.

C'est un premier anniversaire très particulier, après une année plus difficile et plus compliquée que celle que nous avons pu imaginer et au cours de laquelle notre engagement a été en grande partie consacré à la gestion du COVID ...

Et même si à Argelliers la situation sanitaire a été, grâce à nous tous, bien maîtrisée et la vie rendue plus facile qu'en d'autres lieux, il n'en demeure pas moins que nos habitudes ont été grandement bouleversées.

De plus, à ces difficultés viennent s'ajouter les aléas de la météo, avec un gel sans précédent qui a touché nos agriculteurs, essentiellement les vigneron, après une année déjà très difficile.

Pour apporter notre soutien à l'agriculture nous avons voté, à l'intercommunalité une motion faisant appel à une solidarité financière départementale, régionale et nationale destinée à ces professionnels.

Espérons cependant, au regard des données actuelles sur l'évolution de la pandémie, que d'ici quelques mois cette période morose soit derrière nous et envisageons l'avenir avec sérénité.

C'est en tout cas dans cet esprit que nous avons validé les comptes 2020 et construit les budgets 2021, que vous trouverez détaillés plus loin dans ce journal.

# Notre ARGELLIERS

## Informations - Juin 2021 - n° 4

Malgré ces difficultés, nous avons entrepris nombre de projets et réalisations que vous avez pour certains pu voir, constater et j'espère, apprécier :

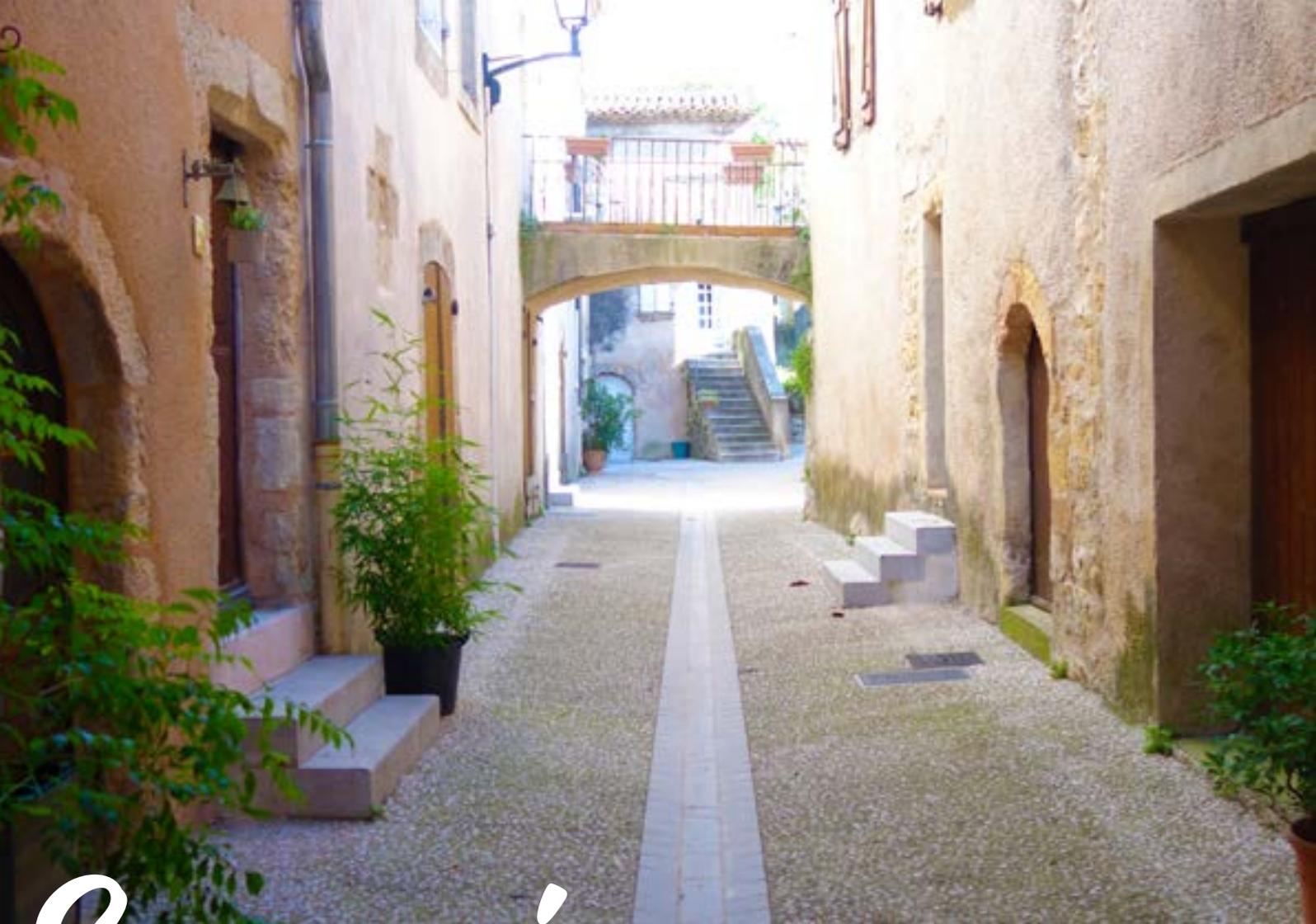
- Une communication régulière, simple et pragmatique, assortie d'une écoute permanente
- Une participation active à la vie sociale, éducative et environnementale
- La réalisation de travaux majeurs, tels les jeux pour enfants, la remise en état du terrain de tennis, la sécurisation de l'accès à la source d'eau de Fontgrande, l'entretien des voiries ...
- Une restructuration des services et une adaptation des effectifs, avec des procédures de travail revues et réorganisées

Bien évidemment notre projet s'inscrit dans la durée et les orientations déjà prises vont se confirmer au fil du temps malgré les contraintes budgétaires auxquelles nous devons faire face. C'est ainsi que le nouveau groupe scolaire, après beaucoup d'aléas, de contretemps, peut désormais s'édifier pour envisager une rentrée de nos élèves en septembre 2022.

Quant au PLU, à l'étude depuis de nombreuses années, mais revu et adapté aux obligations induites par la nouvelle école, il devrait aussi aboutir fin 2021.

Tous ces points sont détaillés dans les pages qui suivent, ce que je vous laisse découvrir en vous en souhaitant une bonne lecture.

*Pierre AMALOU*



# Sommaire

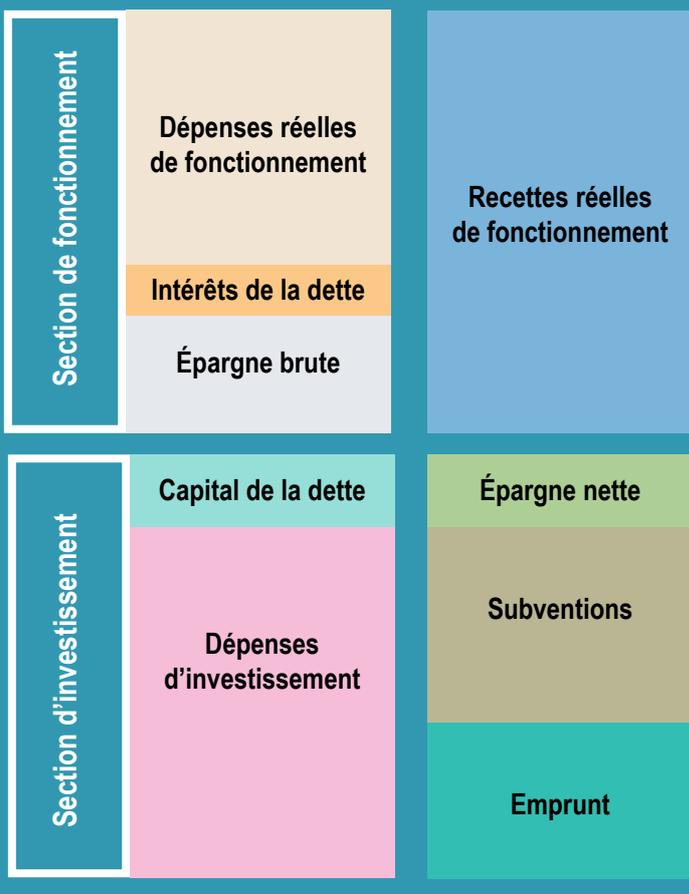
- I. Les finances**
- II. Le groupe scolaire**
- III. Culture et Festivités**
- IV. Le mot des associations : la bibliothèque**
- V. La gestion des déchets**
- VI. L'aménagement du Jardin de Tranquille**
- VII. Remise en état du tennis et gestion des accès**
- VIII. La pompe de Fontgrande**
- IX. Sujets divers :**
  - Panne informatique
  - Digitalisation et télétravail
  - Plan du village (demande des habitants)
  - Chemin DFCI entre le village et Cantagrils
  - Débroussaillage

# I. LES Finances

Le vote du budget communal a eu lieu le jeudi 15 avril dernier lors de la réunion du Conseil Municipal salle Vert Paradis. En raison des circonstances liées à la crise sanitaire la séance s'est déroulée à huis clos et a été diffusée en direct via un lien audio accessible depuis le site internet de la mairie.

Il y a lieu de rappeler la structure et les principes d'un budget communal de façon à comprendre au mieux la nécessité absolue qu'il y a à obtenir un excédent de fonctionnement qui couvre à minima le remboursement annuel du capital de la dette, le reliquat ou EN (épargne nette) abondant l'autofinancement.

## Structure d'un budget



L'ensemble du programme d'investissement initialement prévu lors du budget primitif (hors groupe scolaire), a toutefois été réalisé : travaux de voirie, aménagement du cimetière et du Jardin de Tranquille, achat de matériel informatique, éclairage public ... En ce qui concerne le projet du nouveau groupe scolaire, il a enfin pu être lancé, après ré-étude et analyses liées aux nombreux aléas et imprévus, nécessitant adaptations et modifications substantielles. Cet investissement de grande ampleur, pour un projet novateur et expérimental, faut-il le rappeler, est le poste de charges le plus important de la section d'investissement, avec un programme pluriannuel de dépenses.

L'année 2020 a donc vu son budget perturbé mais équilibré, permettant de dégager sur l'exercice un excédent de 68 635 euros en fonctionnement et de 307 158 euros en investissement. Le tableau ci-après présente les dépenses réalisées et les recettes enregistrées, pour chacune des sections, fonctionnement et investissement, ainsi que les résultats dégagés :

### Le compte administratif : état des lieux et réalisations de l'année 2020 :

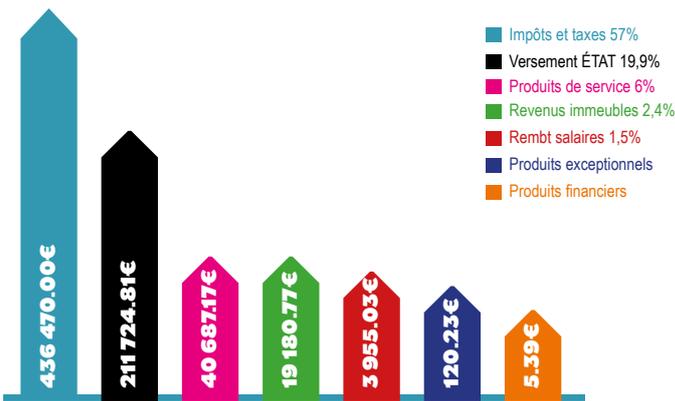
Il est souligné à ce titre que dès 2020, les finances sont grandement impactées par les charges d'emprunts réalisés pour le financement du groupe scolaire et débloqués fin 2019 alors que le permis de construire n'était pas accordé.

Au-delà de cet impact récurrent, en 2020 les finances ont été marquées par les incidences de la crise sanitaire : en gestion courante – section de fonctionnement – c'est une perte de recettes franche en ce qui concerne les locations de la salle Vert Paradis. L'impact sur les festivités, qui n'ont pu être pour la plupart maintenues, et sur les services périscolaires, cantine et garderie qui ont été moins fréquentées, est tout aussi notable. Les perturbations liées au confinement et la réduction de l'accueil des services publics n'ont pas pour autant généré de diminution de charges (les collectivités publiques ne bénéficient pas du chômage partiel). Bien au contraire, pour faire face aux obligations engendrées par les protocoles sanitaires imposés, un emploi en CDD a dû être pourvu durant 5 mois, ce qui a de fait impacté ce budget.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>Dépenses</b> 011 Charges générales : 157 184.32€ 012 Charges de personnel : 358 045.42€ 65 Charges gestion courante : 82 394.97€ 66 Charges financières : 18 380.36€ 67 Charges exceptionnelles : 145.00€ 68 Dotations aux amort. : 27 358.75€ 022 Dépenses imprévues 023 Virt section Invest	<b>Dépenses</b> Rbt capital emprunt 34 060.44€ Travaux bâtiments divers : 1 032.00€ Cimetière : 2 155.21€ Bâtiment scolaire : 43 067.04€ Tennis : 4 966.44€ Voiries : 80 194.78€ Matériel divers : 12 385.34€ Matériel informatique : 497.63€ Matériel administratif : 7 222.19€ Électricité : 18 761.98€ Divers : 17 460€
<b>TOTAL 643 508.82€</b>	<b>TOTAL 221 803.05€</b>
<b>Recettes</b> 70 Produits de service : 40 687.17€ 73 Impôts et taxes : 436 470.63€ 74 Versement ÉTAT : 211 724.81€ 75 Revenues immeubles : 19 180.77€ 013 Rembt salaires : 3 955.03€ 76 Produits financiers : 5.39€ 77 Produits exceptionnels : 120.23€	<b>Recettes</b> Les amortissements : 27 358.75€ Les ressources propres : 410 663.82€ Les subventions : 73 479.12€ Les remboursements : 17 460.00€
<b>TOTAL 712 144.03€</b>	<b>TOTAL 528 961.69€</b>
<b>Résultat de l'exercice 2020 : 68 635.21€</b>	<b>Solde de l'exercice : 307 158,64€</b>
Excédent antérieur : 139 765.00€	Report année précédente : 1 101 751€
Résultat cumulé : 208 400,21€	Reste à réaliser : 1 408 909,64€

Ces résultats, cumulés aux excédents antérieurs, ont permis d'affecter 100 000 euros en investissement, constituant ainsi de l'autofinancement nécessaire aux projets en cours et futurs, et de reporter 108 400 euros sur le budget de fonctionnement 2021, à titre prudentiel.

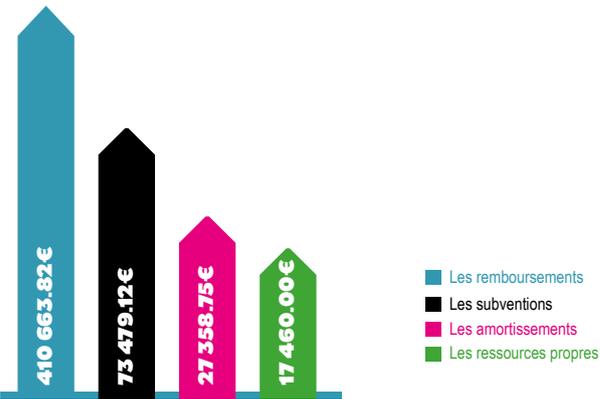
**Recettes - compte administratif 2020**



**Charges - compte administratif 2020**

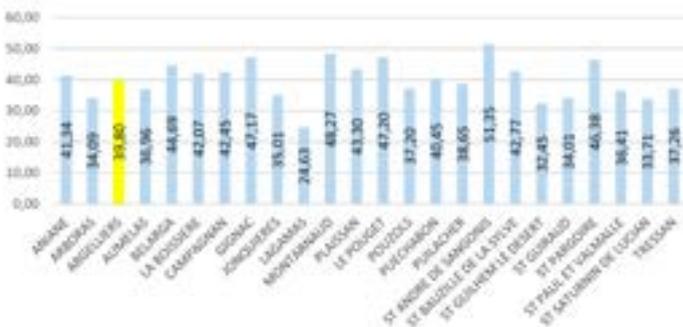


**Recettes d'investissement - compte administratif 2020**



**Taux TFB pour les communes de la CCVH**

TFB (Taxe Foncière sur les propriétés Bâties)



Conformément au principe selon lequel les clés d'une bonne préparation budgétaire sont l'anticipation et le juste calcul des charges et des recettes, le budget 2021 a été soigneusement préparé par la commission Finances et ensuite soumis et approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

Différents objectifs ont guidé les propositions chiffrées de la commission : améliorer la qualité du service public tout en maîtrisant les charges, trouver de nouvelles sources de recettes pour optimiser l'indépendance financière de la commune, poursuivre le programme d'investissements initiés en 2020 par la nouvelle équipe avec des projets structurants. Tout cela en tenant compte de l'impact très significatif de la dette et des pertes de dotations d'état non moins significatives dont la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) et autre DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

Les charges de personnel représentent le poste de dépenses le plus important pour une collectivité. En 2021 ces charges ont été augmentées suite à la réintégration d'une secrétaire de mairie après une disponibilité de 4 ans (évènement imprévu lié à une décision prise il y a 4 ans) et le départ d'un agent technique titulaire (rupture conventionnelle de contrat), entraînant le versement d'allocations chômage pendant 2 ans. (Pôle Emploi ne prenant pas en charge les fonctionnaires titulaires).

D'autres charges ont alourdi les dépenses de fonctionnement, certaines liées à la crise du COVID, d'autres concernant la régularisation de dépenses non payées en 2018 et 2019 pour un montant de 11 000 euros (SACEM et CESML)

L'état actuel de la crise sanitaire et ses répercussions sur l'accueil des services publics a été pris en compte : il faut compter sur un accueil réduit des services périscolaires (cantine, garderie) ce qui diminue les charges de fonctionnement (les charges de personnel ne sont pas liées à la fréquentation) mais aussi les recettes de ces mêmes services.

L'équipe municipale a voulu rester optimiste quant à l'organisation des festivités et des solutions seront trouvées pour maintenir le lien social et proposer, avec les adaptations nécessaires, des animations saisonnières.

Le nœud gordien de ce budget 2021 réside, comme abordé plus haut, dans une coupe inattendue des dotations mais aussi dans la réforme de la suppression de la taxe d'habitation (TH) : l'objectif de cette suppression est de favoriser le pouvoir d'achat des contribuables en leur enlevant cette charge récurrente sans altérer pour autant les finances des collectivités. Pour ce faire une compensation financière est attribuée aux communes, par rétrocession du produit de la taxe foncière jusqu'alors perçue par le département. Ce montant compensatoire est calculé par l'application du taux différentiel entre celui de la commune (16.45%) et celui du département (21.45%). Le résultat obtenu est pondéré d'un coefficient correcteur permettant de retrouver le montant de la taxe d'habitation perçue par les communes **sur les bases de 2017**. Pour notre part, le taux de cette même taxe (TH) ayant été augmenté en 2019, une perte directe en découle et on se retrouve donc avec un produit compensateur inférieur au produit que l'on aurait perçu si la TH n'avait pas été supprimée.

Pour compenser cette perte à court et moyen terme, la commune a pris la décision d'augmenter très légèrement le taux de la taxe sur le foncier bâti (TFB) en le passant à 39.80% (+1.9%) et de maintenir le taux de la taxe du foncier non bâti à 71,78%. Cette augmentation est, pour le contribuable d'Argelliers toute relative, même si elle s'ajoute aux autres augmentations à prévoir concernant la fiscalité intercommunale et les taxes sur les ordures ménagères (OM). Elle est en effet largement compensée par la suppression de la TH, objet de fait de cette augmentation comme expliqué plus haut, ce qui pour chaque foyer fiscal représentera in fine une **diminution globale très significative**.

Dans le quatrième graphique, les taux TFB des communes de notre intercommunalité » (CCVH) : il est à noter qu'Argelliers, malgré la légère augmentation décidée se situe au-dessous de la moyenne, établie avant le vote 2021 à 39.90% pour l'ensemble du territoire.

D'autres recettes liées aux dotations étatiques citées plus haut ont donc dû être revues à la baisse : ces dotations, sont soit en fonction du nombre d'habitants pour la DGF (en légère baisse cette année) soit en fonction d'un classement entre toutes les communes françaises pour la DSR (Argelliers ne faisant plus partie des 10 000 communes « les plus défavorisées » n'est plus éligible).

Ces dotations de l'État seront moindres, cette année, et cette baisse pourrait se poursuivre sur les prochaines années. C'est pourquoi la diversité des ressources, à travers des investissements structurants sera à privilégier.

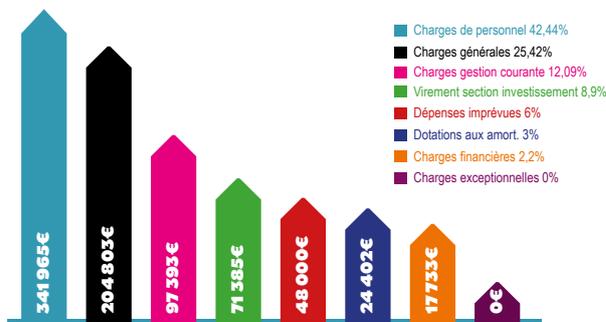
Dans cet objectif, soucieuse de l'avenir de ses finances, la commune a fait appel à son CDL (Conseiller aux Décideurs Locaux) basé à la CCVH pour établir un diagnostic et une prospective financière à court et moyen terme. Il en ressort d'une part un fond de roulement anormalement important générant des charges anticipées et d'autre part des possibilités d'endettement quasi inexistantes dans l'immédiat, du fait de l'endettement déjà existant mais aussi de la baisse significative des dotations de l'État.

Il faudra donc plus que jamais veiller à maîtriser les charges de fonctionnement pour conserver notre capacité d'autofinancement et les projets d'investissements, bien que raisonnables, pour être réalisés devront être financés en grande partie par des subventions multiples que l'équipe municipale doit s'attacher à trouver.

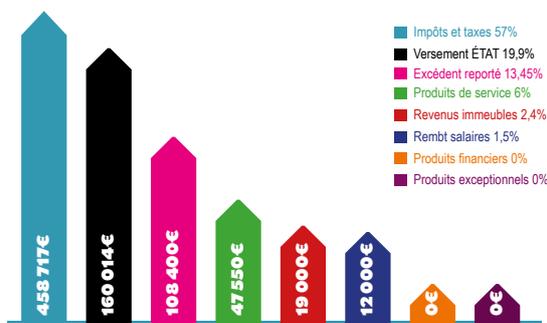
En effet, le nouveau groupe scolaire, dépense majeure de la section d'investissement, voit ses dépenses étalées sur plusieurs exercices (depuis l'avant-projet débuté en 2019 jusqu'à l'exécution des travaux en 2021 et 2022) et bénéficie de subventions, mais à concurrence de 48% seulement, provenant de diverses collectivités publiques (État, Région Occitanie, Conseil Départemental, CAF). Ce principe doit être optimisé pour les programmes d'investissements à venir, grâce notamment aux plans de relance annoncés par l'État.

C'est ainsi qu'en 2021, l'équipe municipale oriente ses investissements vers des projets structurants : la poursuite des aménagements dans le cimetière et le Jardin de Tranquille, la mise en sécurité des voies communales (route de Puéchabon).

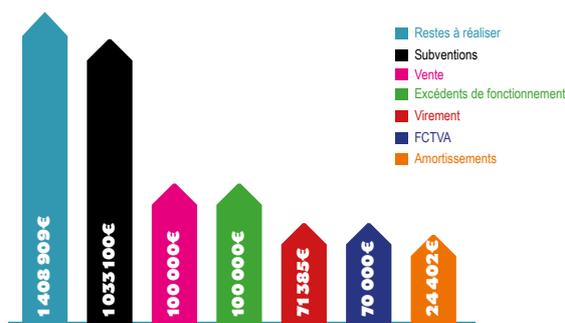
### Charges - Budget 2021



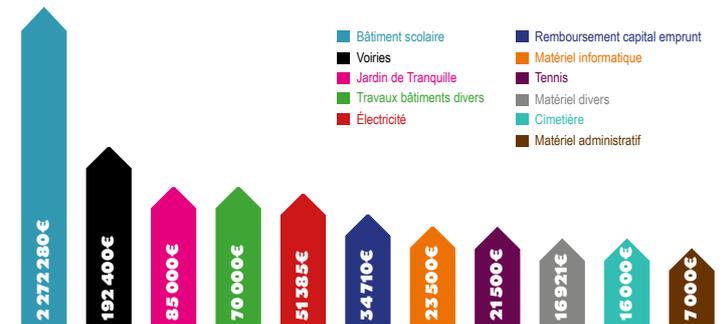
### Recette - Budget 2021



### Recettes d'investissement - Budget 2021



### Depenses d'investissement - Budget 2021



Mais aussi deux projets d'avenir :

- transformation de la piste DFCl reliant Cantagrils au village en voie d'accès carrossable et directe pour les habitants.

- mise en valeur du patrimoine immobilier de la commune comprenant le déménagement de la mairie vers l'école actuelle pour redynamiser le centre ancien (lorsque le nouveau groupe scolaire sera prêt) et transformation de l'actuelle mairie en logements pour avoir des sources de revenus supplémentaires, et ainsi poursuivre la politique d'investissement. Dans cette même optique la commune met en vente une maison de village acquise fin 2020.

# II. LE GROUPE scolaire

## Argelliers : les travaux de la nouvelle école sont lancés

(Céline Bourgeois correspondante du Midi Libre)

La construction d'un nouveau groupe scolaire vient tout juste de démarrer dans le village d'Argelliers.

Il devrait accueillir une centaine d'élèves dès la rentrée de septembre 2022. « La genèse de ce projet a vu le jour il y a plus de 2 ans, mais cela fait près de 20 ans qu'il est dans les cartons. Il faut dire que l'école actuelle, située au centre du village **date du 20ème siècle**. Elle est **donc** vieillissante, avec des problèmes d'isolation, d'accessibilité, et ne répond pas aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Devant l'accroissement du village et les contraintes du bâtiment, il a donc été logique d'envisager une solution pérenne pour accueillir davantage d'enfants et ce, dans les normes du 21ème siècle » explique Thierry Aillaud, adjoint au maire, en charge de la communication.

Parmi les critères prioritaires confiés à l'architecte Ugo Nocera, la commune d'Argelliers a souhaité que le projet de la nouvelle école intègre un volet environnemental et réponde aux enjeux du développement durable. « Ce nouvel établissement a été conçu en fonction de normes qui seront en vigueur en 2032, pour les

bâtiments publics. Il est, de fait, totalement novateur et expérimental sur de nombreux points, notamment par l'utilisation d'éco-matériaux de construction. L'ossature est en bois, les sols sont en liège et les murs en paille enduite à la chaux. Il est en outre conçu pour être en autosuffisance énergétique » explique Bernard Trémoulet, premier adjoint au maire, en charge du projet.

Sur un plan visuel, le futur bâtiment a été pensé pour se fondre dans le paysage. Il est implanté juste à côté de la salle Vert Paradis, à proximité de la garrigue. « Il nous a fallu dès lors être particulièrement vigilants en terme de sécurité incendie pour obtenir le permis de construire et l'accord de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer). C'est ainsi qu'il a fallu procéder à un important débroussaillage dans un rayon de 100 mètres autour du site, et prévoir dans le PLU en cours une zone de constructibilité à proximité. Mais c'est aujourd'hui chose faite » précise Bernard Trémoulet.

Le futur groupe scolaire, d'un budget estimé à près de 2,4 millions d'euros (dont plus de la moitié est financé par la commune), intégrera quatre salles de classe, une cour en terre battue, ainsi qu'un espace de restauration, un local administratif et une garderie, pour une superficie totale de 500m<sup>2</sup> « soit le double de l'espace dont nous disposons actuellement » souligne Thierry Aillaud.



## Évolution du Plan Local d'Urbanisme :

La phase d'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) se termine.

C'est un document obligatoire qui fixe les grandes lignes de la politique de la commune à horizon 2030, politique qui doit être compatible avec les lois nationales. Nous avons dû le réécrire en partie pour qu'il soit en accord avec les exigences fixées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). La demande impactant le PADD étant l'ouverture de l'urbanisation à proximité de la nouvelle école afin de créer une protection contre les risques d'incendie.

Ce document sera débattu et approuvé en conseil municipal au mois de juin. Durant l'été, les différentes zones du PLU (urbaines, agricoles, naturelles) seront définies et réglementées. En septembre le commissaire enquêteur recueillera vos demandes et validera avec les services de l'État nos propositions de PLU. Ce document d'urbanisme sera approuvé en conseil municipal en décembre pour être applicable début 2022.

# III. CULTURE et Festivités

## Réservez vos dates pour des spectacles à Argelliers :

Nous l'attendions tous avec impatience, pressés de pouvoir renouer avec des moments culturels et conviviaux. En partenariat avec le Théâtre Populaire en Vallée de l'Hérault (TPVH), nous sommes très heureux de pouvoir enfin vous proposer quelques spectacles qui se dérouleront sur notre commune de juin à décembre. À l'heure où nous rédigeons cet article, il nous reste quelques éléments pratiques à finaliser, mais les spectacles sont réservés et les dates programmées.

## 23/07 et 24/07

23 juillet : animations  
24 juillet : feux d'artifice

### 19/06

Samedi 19 juin  
21h00 - Durée 45 mn  
Gratuit  
Petit jardin de la Mairie  
En partenariat avec la bibliothèque

### 26/06

Samedi 26 juin  
18h00 - Durée 1h15  
Gratuit  
Jardin de Tranquille  
Tout public (à partir de 10 ans)

### 11/09

Samedi 11 septembre  
15h00 - Durée 2h00  
Gratuit  
Un spectacle à voir en famille dans les rues du village

### 23/10

Samedi 23 octobre  
20h30 - Durée 1h30  
5€ par personne  
Salle Vert Paradis

### 11/12

Samedi 11 décembre  
18 h - Durée 45 mn  
5€ par personne  
Salle Vert Paradis

### Lecture autour des contes et légendes du Languedoc :

Ce spectacle est destiné aux adultes et aux adolescents (*les enfants seront accueillis avec grand plaisir mais le texte n'est pas adapté au jeune public*). Découverte de cinq contes et légendes du Languedoc, de Narbonne à Lamalou en passant par les Pics de chez nous. 45 minutes de lecture par les comédiens de la troupe TPVH pour vous faire apprécier ces histoires.

### 8 femmes, comédie policière et musicale de Robert THOMAS

Dans les années 50, on se prépare à fêter Noël dans une grande demeure bourgeoise. Mais une découverte macabre bouleverse cependant ce jour de fête. Le maître de maison est retrouvé mort, assassiné dans son lit avec un poignard planté dans le dos. Autour de lui, 8 femmes... Chacune a un secret jalousement gardé qu'il faut mettre à jour, car l'une d'entre elles est coupable.

### Le bouchon ou scène de vie théâtrale en voiture

Plusieurs véhicules, autant de scènes. Les moteurs sont à l'arrêt, « embouteillage » donc prétexte au jeu, alors les mots prennent de la vitesse, plus rien ne les arrête, ils doublent dans les côtes, franchissent les lignes et dépassent les bornes. Pour changer d'histoire, il faudra changer de voiture, le spectateur sera le passager. Un embouteillage de mots, d'émotions et de sentiments.

### Les secrets d'un gainage efficace de Tiphaine GENTILLEAU

Des femmes parlent du corps des femmes : malaises, culpabilités, préjugés ... Elles se réunissent pour écrire un livre sur le corps des femmes, comme leurs aînées des 70's. Spectacle drôle sans jamais oublier d'être (im)pertinentes, un spectacle qui traite du corps sans tabou et règle leurs comptes aux diktats et discours périmés sur le sujet.

### 12 hommes en colère de Réginald ROSE

Dans l'étude estivale d'une salle de tribunal, 12 jurées s'apprentent à condamner un jeune homme soupçonné d'avoir tué son père. Alors que toutes les preuves semblent accabler l'accusé, un seul d'entre eux persiste à croire en son innocence. Derrière ce procès au verdict convenu s'engage alors un autre combat : celui contre la mauvaise foi, la malveillance, l'intolérance d'individus pétris de préjugés.

Si vous avez envie de participer à la belle aventure du TPVH ... N'hésitez pas à vous joindre à eux : « La vallée de l'Hérault entre en scène, deux professionnels créent une troupe de théâtre permanente sur le territoire. Tous les habitants de la communauté de communes, professionnels, amateurs débutants et confirmés dans le domaine du théâtre, mais aussi de la couture, du bricolage sont invités à participer au projet pour créer un maillage de compétences! Vous êtes intéressés, vous avez des questions, vous voulez des informations : [tpvh34000@gmail.com](mailto:tpvh34000@gmail.com) » Vous retrouverez également cette programmation sur le prochain n° de « Grains de culture ».

# IV. LE MOT des associations : la bibliothèque

La bibliothèque d'Argelliers fait partie du réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault (CCVH). Elle est gérée par des bénévoles : Annick, depuis 1987, qui a été rejointe par Brigitte, Monique, Anne et récemment Liliane.

La majorité des livres est fournie par la médiathèque Pierres Vives qui régulièrement renouvelle la réserve, une autre partie des livres est choisie par les bénévoles et achetée par la bibliothèque. Si la gestion en ligne est facilitée par le logiciel de la CCVH, il faut préciser que les bénévoles doivent fournir un important travail de maintenance, de classement et de saisie, avant la mise en rayonnage.

**Vous trouverez un vaste choix dans divers domaines :**

- romans
- romans policiers/thrillers/espionnages
- romans du terroir
- documentaires
- santé, cuisine ...
- bandes dessinées
- enfance
- etc.

**Et aussi des livres sortis récemment (rayonnage bien en vue), Les bénévoles sont également à votre écoute pour vous conseiller ou vous guider dans vos choix.**

Sur place, un poste informatique vous propose l'accès à l'internet collectif, aux ressources numériques et aux catalogues.

Par le biais du logiciel, chez vous ou sur place, vous pouvez également réserver des livres qui se trouvent dans une autre commune, ainsi que des CD, des jeux et venir les récupérer les jours d'ouverture.

La bibliothèque organise également des spectacles, et aussi des expositions qui, par le passé, avaient eu un vif succès et attiré un large public mais au prix d'un lourd investissement en temps et en travail des bénévoles.

**Par exemple le mercredi 12 mai à 10h « Dans mon grand livre... » Spectacle conté, joué, dansé, imaginé et enchanté, pour les enfants de 0 à 3 ans.**

**Adhésion** : l'emprunt de documents est soumis à inscription  
Coût : Adulte : 10€ - Couple 15€ - Enfant : gratuit  
(Tarif réduit pour les étudiants, chômeurs, bénéficiaires du RSA)

L'inscription est valable 1 an et renouvelable sur simple demande. La carte de lecteur individuelle et nominative vous sera remise lors de votre inscription. Elle vous permet d'emprunter un ou plusieurs documents, pour une durée de 4 semaines, avec possibilité de prolonger une fois la durée du prêt.

**OUVERTURE :**  
Mardi (16h45-18h)  
Samedi (10h-12h)

**CONTACT :**  
bibliotheque\_argelliers@  
orange.fr



# V. LA GESTION des déchets

Force est de constater que la tendance est à la hausse dans le remplissage des bacs gris. Au global, sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault (CCVH), la collecte est passée de 180 à 192 kg/an par habitant !

Cette augmentation, très décevante en termes de développement durable et d'économie circulaire aura un impact financier non négligeable : la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) va augmenter de plus de 500 % en 2022 pour passer à 137 € la tonne !

Rappelons pour mémoire que les déchets qui doivent être collectés dans les bacs gris ne sont plus valorisables, ni par recyclage, ni par valorisation énergétique. Ils sont enfouis à la décharge de Soumont qui arrive aujourd'hui à saturation.

La CCVH et le SCH (Syndicat Centre Hérault) se sont donc fixés comme objectif, sur la durée du mandat, une collecte de 120 kg/an par habitant, limitant ainsi d'autant l'enfouissement et donc la taxation liée.

**Nous devons donc tous nous associer à cette démarche pour atteindre cet objectif, certes ambitieux, mais parfaitement réalisable si chacun, à notre niveau, nous efforçons de trier au mieux tous nos déchets.**

Pour aller dans ce sens, Argelliers va s'associer dès cet été à une démarche expérimentale de gestion des biodéchets dans le cœur du village (restes alimentaires et petits déchets verts).

Dans un premier temps le déploiement de cette expérimentation va concerner 77 familles habitant dans le centre d'Argelliers (rue Cimentée, plan du Château, rue de la Croix, rue des Écoles, place du Boutonnet, rue de l'Église, rue du Barry, impasse du Four et de la Poste).

L'objectif est de diminuer le volume de biodéchets collectés. Aujourd'hui, le constat du traitement de ces biodéchets n'est pas satisfaisant pour les usagers. Des problèmes de stockage et d'odeur, d'amplitude trop importante entre deux passages n'incitent pas à trier correctement ces déchets qui finissent dans la poubelle grise.

Et que dire des rentrées/sorties des modules qui ne sont pas respectés et qui engendrent des nuisances visuelles et olfactives pour le voisinage des lieux de stockage ?

Un point d'apport contrôlé (PAC) va être installé en cœur du village. En acier galvanisé, totalement étanche en termes d'odeur et d'écoulement, et parfaitement intégré au paysage. Les habitants du secteur concerné pourront y déposer à tout moment, sans avoir à se préoccuper du jour de collecte, des sacs biodégradables (à récupérer en mairie) contenant leurs biodéchets. Pour sécuriser les apports, l'ouverture du PAC se fera à l'aide d'un badge d'accès.

Attentifs au confort de tous, nous nous sommes assurés de la parfaite étanchéité et de l'entretien régulier de ce PAC.

En partenariat avec la CCVH, une communication spécifique sera faite, avec notamment un guide explicatif distribué dans les boîtes aux lettres des habitants concernés. Des réunions d'informations seront également programmées dans le courant du mois de juin. Nous vous tiendrons rapidement informés des différentes dates.

L'implication de tous est primordiale pour la réussite de cette expérimentation qui pourra être, à terme, et en fonction des résultats, déployée sur d'autres secteurs du village, notamment sur Cantagrils où une réflexion plus complète sur la collecte et la gestion des déchets résiduels et des biodéchets va être engagée à la rentrée prochaine.



# VI. L'AMÉNAGEMENT du Jardin de Tranquille de Tranquille

Nous avons souhaité mettre en valeur l'environnement du Jardin de Tranquille qui s'ouvre sur un panorama exceptionnel.

De fait, différents travaux ont été réalisés, installation de sanitaires automatisés, création d'un parc de jeux pour enfants. Nous souhaitons évidemment en préserver l'état et leur parfait fonctionnement. Aussi, ces jeux, réservés aux plus petits, ne sont pas prévus pour supporter des adultes ou des adolescents, n'hésitez donc pas à nous signaler des comportements contraires à leur destination qui pourraient compromettre la sécurité de nos jeunes.

Un emplacement sera loué par la commune à un truck à partir de mai 2021 pour permettre l'accès à un service partagé de restauration sur place ou à emporter.

Afin de continuer sur cette lancée nous prévoyons de remplacer les luminaires du parking proche du Jardin, le système actuel de panneaux solaires étant hors service et irréparable.



# VII. REMISE EN ÉTAT du terrain de tennis et gestion des accès

Nous avons réalisé une réfection complète du terrain (sol, grillage ...) l'objectif étant d'ouvrir les réservations fin mai. La gestion des abonnements sera réalisée dans un premier temps par le secrétariat de la mairie. Nous tenons à signaler que suite à la remise en état des grillages, ceux-ci ont été dégradés à nouveau ... Nous comptons sur vous pour signaler ou intervenir lors de la survenance de ce type d'incivilité. Merci pour votre aide !

# VIII. POMPE de Fontgrande

L'équipement d'un lecteur de badge qui actionne la pompe de Fontgrande permet de gérer l'accès à une ressource rare qu'il convient de préserver, l'eau de source.

Si vous n'êtes pas encore équipés d'un badge, n'hésitez pas à vous déplacer en mairie pour l'obtenir.

## Mise en route de la pompe

Passer le badge devant la cellule. La pompe se met en marche pendant 6 minutes.



# IX. SUJETS divers

## *Panne informatique :*

La gestion administrative du secrétariat a été perturbée pendant 8 jours lors du mois d'avril suite à une attaque **virale** sur notre serveur de messagerie.

Cette situation, liée à une absence de protection sur ce serveur, a imposé les mesures suivantes :

- Mise en place d'un anti virus
- Externalisation des copies de sauvegarde dans un bâtiment externe de la mairie

Nous allons transférer progressivement la sécurisation de notre informatique vers un autre partenaire qui va réaliser un audit préventif et garantir son bon fonctionnement.

## *Digitalisation et télé-travail :*

L'organisation de la mairie a évolué avec des solutions innovantes qui simplifient le fonctionnement pour les élus et le personnel.

Nous avons mis en place des connexions à distance pour l'ensemble des élus et du personnel permettant ainsi le travail distant.

## *Plan du village (demande des habitants) :*

Les habitants de Cantagrils ont souhaité disposer de l'affichage du plan du hameau pour pouvoir rapidement aiguiller si besoin les secours.

Nous avons validé et réalisé ce plan du hameau et du village avec le partenaire Médiaffiche.

Ce plan a pu être affiché au recto des panneaux situés aux entrées du village et de Cantagrils même si le contrat initial avec le partenaire prévoit un affichage verso.

## *Chemin DFCL entre le village et Cantagrils :*

Pour répondre aux difficultés de scolarisation des enfants de Cantagrils et simplifier l'ancrage du hameau avec le village et son école, nous nous mobilisons pour aménager la piste DFCL.

Les autorisations sont en cours d'obtention, les budgets alloués et les travaux seront engagés pour livrer un chemin communal bitumé à partir de la rentrée 2022, date d'ouverture du nouveau groupe scolaire.

Parallèlement à ces démarches, nous entamerons des discussions avec Hérault Transports pour étudier la mise en place d'une navette pour le transport des enfants de Cantagrils une fois ce lien direct rendu praticable. Cette solution permettra des économies substantielles quant aux coûts actuellement facturés par la commune de Viols-le-Fort.

## *Débroussaillage :*

### **Pourquoi débroussailler ?**

La forêt est très présente dans le département, elle est également très vulnérable aux incendies. Ce niveau de risque élevé est lié à une conjonction de facteurs défavorables :

- En été, le climat est très sec et présente un nombre élevé de jours de vent fort (mistral) qui accélère les phénomènes de dessèchement de la végétation et favorise la propagation rapide des feux.
- La forêt est présente essentiellement sur des collines calcaires, aux sols peu fertiles et qui retiennent peu d'eau. Les formations forestières sont adaptées à ces conditions et à la sécheresse estivale, mais elles sont également très inflammables.
- Avec le phénomène de changement climatique, les périodes de sécheresse et canicule sont plus fréquentes et s'intensifient.
- La population importante, avec de nombreuses infrastructures ou habitations au contact des forêts qui augmentent le risque d'éclosion des incendies et multiplie les enjeux à défendre.

Dans ce contexte, le débroussaillage fait partie intégrante de la défense des forêts contre l'incendie.

### **De quoi s'agit-il ?**

Le débroussaillage (ou débroussaillage) consiste à limiter les risques de propagation d'incendie dans des zones exposées en matière d'incendie (en pratique, aux abords des forêts). L'opération consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchage, feuilles ...) pouvant prendre feu et de propager un incendie aux habitations. Il peut s'agir par exemple d'élaguer les arbres ou arbustes ou d'éliminer des résidus de coupe (branchage, herbe ...).

### **Sur quel périmètre débroussailler ?**

- **En zone rurale (Argelliers)**

L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts. Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 50 mètres. Le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privatif), cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

### **Qui est responsable du débroussaillage ?**

Il s'agit d'une obligation du propriétaire de l'enjeu soumis à l'OLD (Construction, chantier, parcelle classée en zone U ...). Il contribue ainsi à la protection de son bien qui pourra être défendu efficacement par les services d'incendies et de secours. Le débroussaillage permet également de limiter le risque qu'un feu qui surviendrait sur la propriété se propage à la forêt environnante.

En zone d'habitat relativement dense, il est fréquent que les zones à débroussailler se superposent. Le code forestier a défini des règles d'affectation de la responsabilité du débroussaillage :

- le propriétaire du fonds a lui-même une obligation sur cette surface : il est responsable du débroussaillage
- le propriétaire n'a pas d'obligation (ex : parcelle en zone naturelle non bâtie sans enjeu soumis à OLD). L'obligataire, dont l'enjeu soumis à OLD est le plus proche de la zone à débroussailler, est responsable du débroussaillage.

Ainsi, selon la configuration de votre terrain, vous pouvez être amenés à débroussailler sur une parcelle voisine même si vous n'en êtes pas propriétaire.

### **Procédure pour intervenir sur un fonds voisin :**

Si un terrain voisin se trouve dans votre périmètre de débroussaillage, vous devez demander au propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception le droit de pénétrer sur son terrain. S'il vous refuse l'accès à sa propriété, les opérations de débroussaillage sont à sa charge. Il vous faut en informer la mairie.

# INFOS pratiques

## Allo Mairie

06 31 72 59 50

## Horaires Mairie

### Lundi

9h00-12h30 / 14h00-19h00

### Mardi

9h00-12h30

### Mercredi

9h00-12h00

### Jeudi

9h00-12h30 / 17h00-19h00

### Vendredi

9h00-12h30

## Actes réalisables en Mairie

Actes de naissance  
Actes de décès  
Actes de mariage et de pacs  
Actes de livret de famille  
Reconnaissance d'un enfant  
Recensement militaire

## Culte / Messe

Montarnaud : le dimanche à 11h00  
Argelliers, La Boissière, Vailhauquès et Saint-Paul :  
Par roulement une semaine sur deux, le dimanche à 9h30

## Garderie municipale

De 7h30 à 8h35 et de 16h45 à 18h15  
04 67 55 59 39 - 07 55 66 50 67

## Bibliothèque

Mardi 16h45 - 18h00  
Samedi 10h00-12h00

EAU : La Saur 04 34 20 30 01 / Dépannage 24h/24 04 34 20 30 08

ÉLECTRICITÉ : CESML 04 67 66 67 30

SERVICE ASSAINISSEMENT : CCVH 04 67 57 36 26

## Journal d'informations municipales

### Notre Argelliers n°4

Juin 2021

### Responsables communication :

Valérie GROS, Florence LAUSSEL, Vincent BOUBAL, Thierry AILLAUD

Imprimé en France (Occitanie) - Papier recyclable



Ne pas jeter sur la voie publique